



République Française  
Département du Pas-de-Calais

# Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le - 3 JUIN 2026

ID : 062-216203497-20260601-2026025-DE

Berser  
Levraut

n° 2026 025

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2026 – n° 4

Par suite d'une convocation en date du 26 Mai 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 1er Juin 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : -----

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr Michael DELEYE a ainsi été élu secrétaire de séance.

### **Objet : Convention d'occupation du foyer communal pour activité De renforcement musculaire**

Membres en exercice : 19    Présents : 19    Exprimés 19

Vote :    Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec Mme DUVAL Céline, dans le cadre de l'occupation du foyer communal pour l'activité Renforcement Musculaire le mardi en soirée.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2026/2027 et sur le tarif appliqué pour l'année pour une occupation d'une heure d'activité/semaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents DECIDE :

- D'autoriser Mr le Maire à renouveler la convention avec Mme DUVAL pour la période 2026/2027 pour le montant forfaitaire de 300€ pour l'occupation du foyer communal - créneau d'une heure d'activité/semaine -



Fait à FOUQUEREUIL les jour, mois et an que dessus  
le Maire,

Fabrice PEREIRA

# Modèle

## Convention d'utilisation de mise à disposition d'une salle municipale

### FOYER COMMUNAL

Entre

Monsieur Fabrice PEREIRA, Maire de la Commune de FOUQUEREUIL  
d'une part, et

Madame Céline DUVAL

Organisme : Céline Renforcement musculaire

Adresse : 2, rue des poteries 62232 FOUQUEREUIL

Téléphone : 06.84.77.77.28

Courriel : [duvaljcta@free.fr](mailto:duvaljcta@free.fr)

d'autre part.

**Objet précis de l'occupation** : Cours collectif de renforcement musculaire

Il a été convenu par délibération n° ..... **En date du** ..... qu'un montant de .....€ de forfait pour l'exercice 2026/2027 serait perçu pour l'activité. Ce tarif sera éventuellement réactualisé pour la saison 2027/2028

L'organisatrice reconnaît avoir pris connaissance de l'utilisation de la salle et s'engage à le respecter, à rendre en parfait état le bien mis à disposition.

L'organisatrice reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du ..... 2026 au ..... 2027 jours et horaires mentionnés ci-dessous.

- Le mardi : cours de 19h à 20h
- Toute utilisation supplémentaire fera l'objet d'une demande spécifique soumise à l'approbation du Maire.

L'organisatrice reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

Elle déclare également avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme, des moyens de lutte contre l'incendie, ainsi que des voies d'évacuation.

### **L'assurance :**

L'organisatrice déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est mis à sa disposition.

Cette police porte le n°..... et a été souscrite pour la période du ..... auprès de .....

Les dommages sont à déclarer par l'organisatrice à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat.

### **Responsabilité :**

L'organisatrice reconnaît avoir été informée que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

L'organisatrice devra payer tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier.

L'organisatrice devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Elle devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art.L2 212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **Remise des clés :**

Les clés de la salle mise à disposition devront être retirées auprès du secrétariat de la mairie, 48h au plus tôt, avant le jour de l'utilisation des locaux.

L'organisatrice s'engage à restituer les clés le premier jour ouvrable suivant la manifestation aux horaires d'ouverture de la mairie, à savoir : 8h30-12h et 13h30-17h.

Fait en 2 exemplaires, à Fouquereuil, le

L'organisatrice, Céline DUVAL  
(Faire précéder la signature  
de la mention « lu et approuvé »)

Le Maire,  
Fabrice PEREIRA